

Dossier concernant l'autorisation demandée
par la Compagnie du Chemin de fer du
Congo, d'obtenir un local au Palais
des Beaux-Arts.

N^o 3656

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

Compagnie
du
Chemin de fer ~~Copie~~
du Congo

Munster, le 1.^{er} Décembre 1893.

1.^{re} Direction M. le Ministre,

N^o 18/IV.

Comme suite à la demande verbale que j'ai eu l'honneur de vous faire, je viens aujourd'hui solliciter de votre Département la jouissance pendant quelques mois d'une salle actuellement libre du Palais des Beaux-Arts.

Comme vous le savez, M. le Ministre, notre Compagnie se propose de participer, l'année prochaine, à l'Exposition universelle d'Anvers, et, à cet effet, s'apprête à faire confectionner un relief de quinze mètres de long sur cinq à larges, représentant les quarante premiers Kilomètres actuellement en exploitation du chemin de fer du Congo. —

Pour l'exécution de ce relief, nous avons besoin, jusqu'au mois d'avril prochain, d'une salle assez spacieuse, autant que possible située près de nos bureaux; la

Monsieur Jules de Bavelet
Ministre de l'Intérieur

Bruneller

Salle en question du Palais des Beaux-
arts des Femmes précisément dans des
conditions très favorables à un travail de
ce genre. Elle est située dans la partie
du Palais donnant place du Musée, entre
le local des Sapeurs-Pompiers et la
Bibliothèque royale, derrière le latter;
elle sert uniquement, pour le moment,
de refuge à quelques fauteuils & à des
caisses vides.

Nous vous serions fort reconnaissants,
M. le Ministre, si vous pouviez, au plutôt
qu'il vous sera possible, mettre cette salle
à la disposition de notre Compagnie pour
l'exécution du travail précité.

Espérant que vous voudrez bien continuer
à notre entreprise la haute bienveillance
que vous m'avez eue de lui témoigner,
je vous prie d'agréer, M. le Ministre,
l'assurance etc.

P.^{re} l'Administrateur Directeur général absent
Le Secrétaire général,

(Signé)

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 24876.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro
de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Adminis-
tration.

—
/ ANNEXE

—
SOMMAIRE :

Bruxelles, le 6 Décembre 1893.

Reçue
3656
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre
ci-joint, pour avis, une lettre de la Compagnie
du chemin de fer du Congo, tendant à obtenir
la disposition d'un local au palais des
Beaux-Arts.

Je vous suis obligé, Messieurs, de vouloir
bien me faire connaître cet avis sans retard.
Agréez, Messieurs, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Ministre,
J. Buel

*À la Commission directrice des Musées de peinture et
de sculpture de l'Etat.*

Brun. 9 Dec 1893

à Mr le Ministre de l'Intérieur
3^e

Weyant

36/6

En réponse à votre lettre
du 6 de ce mois, et en vertu de
Brevet - Arts, n° 24876, nous
avons l'honneur de vous
informer que nous mettons
à la disposition de la Com-
-mission du chemin de fer
du Congo, le local qu'elle
demande de pouvoir occuper
au Palais des Beaux-Arts, pour
la construction du relief qu'elle
se propose de faire figurer
à la prochaine Exposition
universelle, à Osmund.

Nous faisons à cet
effet la présente qui vous
a été communiquée par
votre Dépêche précitée
sans préjudice, Mr le Ministre,
d'après l'avis

Le Secrétaire
D. H.

Le Président
C. Létis

6
MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR

ET DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 24876

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

—
ANNEXE
—

SOMMAIRE :

Bruxelles, le 20 décembre 1893.

Messieurs,

La Compagnie du chemin de fer du
Bouge, à qui, sur votre avis favorable, a été
accordée une des pièces du rez-de-chaussée du
palais des beaux-arts, pour y confectio-
ner un relief, me demande l'autorisation de
faire du feu dans cette pièce.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me
faire connaître votre avis au sujet de cette
demande.

Agitez, Messieurs, l'assurance de ma consi-
dération distinguée.

Le Ministre,

J. Ruyter

A la Commission directrice des musées de peinture et
de sculpture de l'Etat.

2

Bruxelles 24 Janv. 1844

A Monsieur le Ministre
de l'Intérieur & de
l'Instruction publique
Bruxelles

A la suite de
Vtre décret du 20 D.
-embre écoulé par le
[Artⁿ de la B. A. N^o
24876 / ~~pour l'achat~~
~~Nouveau~~ ~~de la~~ ~~de la~~
~~des~~ ~~des~~ ~~des~~ ~~des~~
~~des~~ ~~des~~ ~~des~~ ~~des~~
~~des~~ ~~des~~ ~~des~~ ~~des~~
une demande de la
C^{ie} du Chemin de fer
du Congo avec fins d'ob-
tenir l'autorisation

de faire de son don
une salle au rez de chaussée
du Palais des B. A.

Puis provisoirement à
la disposition, pour
avoir l'honneur de
vous faire connaître
que, de lavis de
la Commission Direc-
trice, cette demande
ne saurait être fas-
tablement accueillie.

Il import. en effet
que le Collecteur des
Musées soient autan-
gu possible tenues
à l'abri de tout écueil

d'incendie, d'invasion
qu'il semble être.

Les auteurs de
l'intention ont été
informés ^{officieusement} de la
~~l'association~~ l'association
après le fait de
leur demande et
ont déclaré ^{spontanément} ~~renoncer~~
qu'ils y renonceraient.
Le 11 2'

P. L. C. B. S.

Le Président

Le Secrétaire

Philippe Vanthomme